

AUDIENCE DCSP

Nathalie MAKARSKI et Bénédicte VERDIN ont été reçues le mardi 17 novembre 2020 par M. Jean-Marie SALANOVA, Directeur Central et Mme Emmanuelle HEZARD sous-directrice des ressources humaines et de la logistique.

De nombreux sujets ont été évoqués dont les suivants :

Postes d'accueil dans les services de la Sécurité Publique :

Suite à l'annonce ministérielle, et avant une mise en œuvre effective, le SNAPATSI a rappelé ses demandes :

- des mesures de sécurité doivent être prises pour les collègues administratifs exerçant ces missions.
- l'affectation sur ces postes ne doit pas être contrainte par le chef de service
- une formation doit être dispensée
- uniformisation des fiches de poste
- l'attribution de la NBI
- un classement dans le groupe RIFSEEP 1



Réponse du DCSP :

- une fiche de poste type sera élaborée par la DCSP
- actuellement, le nombre de points de NBI accordés à la DCSP ne permet pas pour le moment une attribution à chaque agent en poste d'accueil.
- le DCSP a pour objectif en matière d'effectifs : dans les 84 hôtels de Police 4 agents (2 matin/ 2 après midi), dans les 246 CSP 2 agents (1 matin/1 après midi) dans les subdivisions (bureau de police) 1 agent. Pour atteindre cet objectif 852 personnels administratifs devront être recrutés en lieu et place de personnels actifs qui pourront être remis sur la voie publique.

SUBSTITUTION



Substitution :

Le SNAPATSI a demandé quels sont les objectifs en matière de substitution.

Réponse du DCSP :

Les objectifs actuels de la DCSP sont dans les postes d'accueil, OMP, PTS et SIC. 259 substitutions auront été réalisées en 2020. A terme la PTS devra être tenue par des PTS, il n'est pas question d'enlever du jour au lendemain des actifs qui sont formés.



Postes ASPTS de nuit :

Des postes de PTS de nuit sont ouverts dans le cadre de la mobilité, il s'agit d'une expérimentation.

Réforme territoriale et création des DZSP :

L'objectif qui sera fixé lors de leur désignation sera de professionnaliser, accompagner et contrôler les départements de sa zone. Le DZSP ne cumulera pas ses fonctions avec celles de DDSP. Il sera assisté d'un état major. Les textes portant création des DZSP sont en cours de validation au conseil d'état et de signature.

Télétravail et travail à distance :

Le SNAPATSI demande que les agents qui le demandent et dont les missions sont télétravaillables, puissent obtenir satisfaction en concertation avec leur hiérarchie. D'autant que durant la crise sanitaire des consignes claires ont été données par le plus haut niveau de l'Etat pour le renforcement du télétravail.

Réponse de la DCSP :

Alors que la DCSP est le plus gros employeur au sein de la Police Nationale, elle ne dispose à l'heure actuelle que de 400 postes Noémi et 238 Span. Nous n'avons pas la maîtrise des commandes du matériel.



Horaires variables :

Le SNAPATSI a rappelé que nombre de services en sécurité publique ne sont pas encore aux horaires variables. D'autre part le SNAPATSI rappelle qu'il demande l'augmentation du nombre de RCB.

Réponse du DCSP :

Nous allons faire un bilan sur l'ensemble du territoire et je souhaite que la mise en place des horaires variables soit faite dans tous les services de la sécurité publique afin de permettre aux agents qui le souhaitent de pouvoir en bénéficier.

Le SNAPATSI a aussi évoqué le contexte de la crise sanitaire, le positionnement des chefs SGO et des assistants et conseillers de prévention, les groupes RIFSEEP, les heures supplémentaires et des dossiers individuels.

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

LE SNAPATSI VOUS DEFEND !